

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la requête présentée par :

LA SOCIETE S & W MARCEAU

Nommons

:M

demeurant :

M^{me} Jacqueline Laine-Nami
18, Rue Roger Bacon 75017 Paris

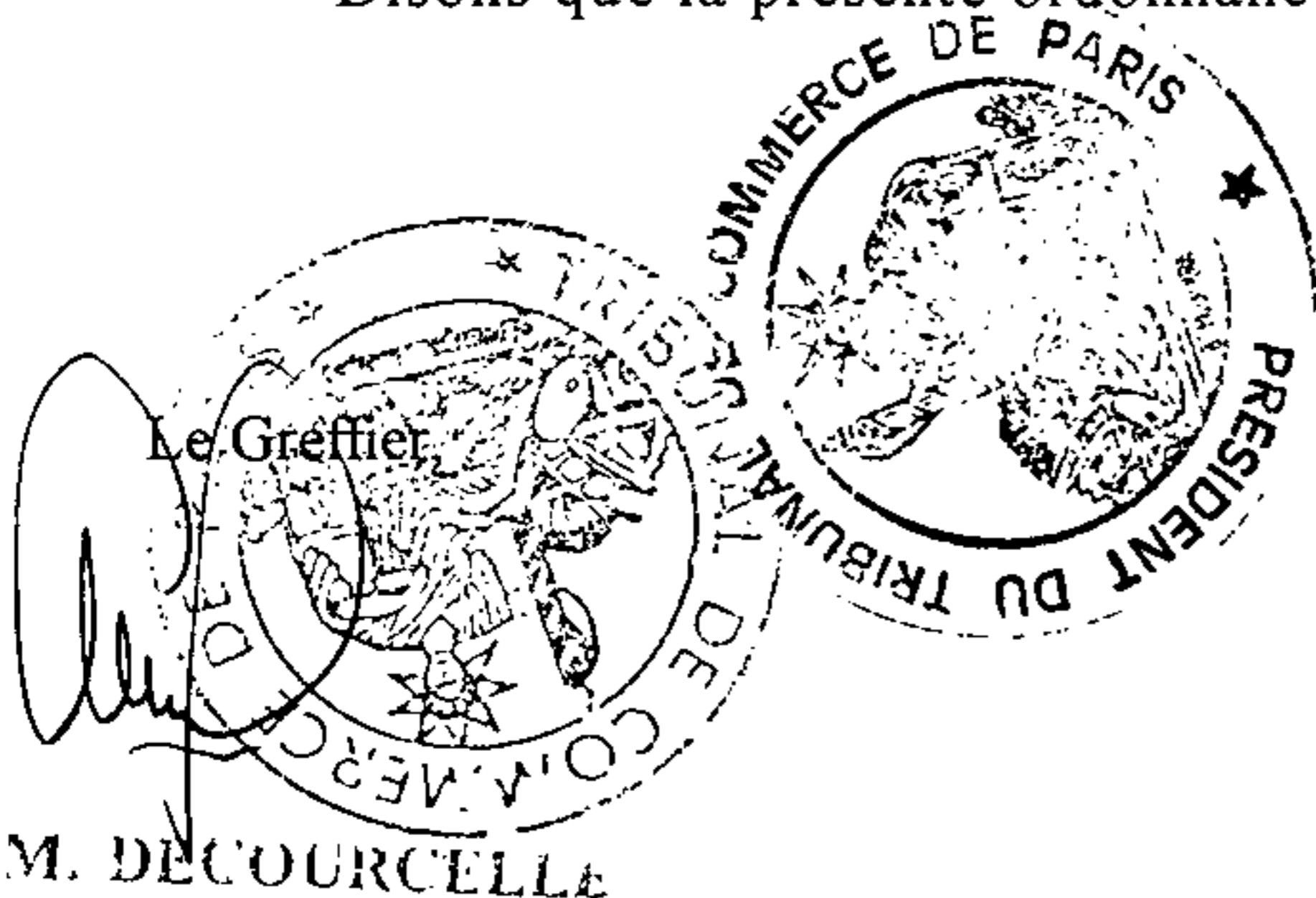
en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.



A.M. DECOURCELLE

Fait à Paris, le

21/07/98

Le Président du Tribunal,

J.P. MATTEI

S & W Marceau
47, rue de Chaillot
75116 Paris

Tel 01 40 73 89 00
Fax 01 47 20 33 81

98-711
RG 98-57047
BUREAU 616
ARRIVE LE

- 7 JUIL. 1998
N° REQUETE

201767

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS**

Monsieur Bertrand BODET

demeurant : 74 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris

Agissant en qualité de gérant de la société :

S & W MARCEAU

société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Francs, ayant son siège social à Paris 75116, 47, rue de Chaillot., immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 414 818 930 983 6216

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société S & W MARCEAU, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, envisage de réaliser une augmentation de son capital social par voie d'apport en nature d'actions du capital de la société S & W ASSOCIES. La société S & W ASSOCIES, S.A. au capital de 1.000.000 de francs, ayant son siège social à Paris, 47, rue de Chaillot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 775 696 388, est elle-même une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à Paris.

Ces apports seront effectués dans le cadre des dispositions de l'article 92 B II du CGI qui prévoit un report d'imposition en cas d'apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés.

Sous réserve des vérifications prévues par la loi, la valeur globale des titres apportés serait de 9.492.500 Francs.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir conformément aux dispositions des articles 62 de la loi du 24 juillet 1966, et 25 du décret du 23 mars 1967, désigner tel commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

S.A.R.L. d'expertise comptable au capital de 50 000 francs
R.C.S. Paris - B 414 818 930

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Messieurs Bertrand BODET, David M. W. DOWSE, Paul GRABLI, John W. MOFFATT et Madame Audrey Geraghty DOWSE.

- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera déposé au greffe du tribunal de commerce dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967 et mis à la disposition des associés.

A toutes fins utiles, nous vous signalons que Madame Jacqueline SAINTE-MARIE - 18, Rue Roger-Bacon 75017 Paris - Commissaire aux Comptes - Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris, Agréée par la Cour de Cassation, a une bonne connaissance de la clientèle du CABINET S & W ASSOCIES. C'est pourquoi nous vous proposons sa nomination en qualité de Commissaire aux Apports dans cette opération.

Est jointe à la présente requête une note descriptive de la société bénéficiaire, de l'identité des apporteurs et des apports.

Fait à PARIS
Le 6 juillet 1998



LE GERANT
Bertrand BODET